



Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Document de consultation des entreprises (DCE)

Passation d'un marché privé de service pour la rédaction de belles histoires

Consultation en procédure adaptée

Contact : Olivier ANDRE, Responsable communication
Fédération des Parcs naturels régionaux de France
oandre@parcs-naturels-regionaux.fr

1. Pouvoir adjudicateur

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF) est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, enregistrée sous le numéro SIRET 784 845 026 00037, ayant son siège 9 rue Christiani à Paris (75018), représentée par son Président en exercice, Monsieur Michaël Weber.

2. Description du maître d'ouvrage

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France est le porte-parole du réseau des Parcs naturels régionaux (PNR). Outil privilégié de leurs réflexions et de leurs actions communes, elle est chargée de la représentation de leurs intérêts auprès des administrations, des assemblées parlementaires et des organismes institutionnels, et de leur prise en compte dans l'élaboration des textes et politiques les concernant. Elle est aussi une structure de concertation avec les régions et les partenaires nationaux de l'action des parcs, notamment les autres aires protégées françaises et européennes.

Les Parcs naturels régionaux, au nombre de 56 en 2021, sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Un parc naturel régional s'organise autour d'un projet concerté de développement et de protection défini pour 15 ans, la charte. Les dispositions principales concernant les Parcs naturels régionaux sont codifiées aux articles L.333-1 à L. 333-16 du code de l'environnement. Les actions d'un Parc naturel régional sont mises en œuvre par un syndicat mixte ouvert. Chaque Parc naturel régional est un organisme indépendant administrativement et financièrement.

Chaque Parc, sur la base d'une charte renouvelée tous les 15 ans, construit un projet de territoire basé sur 5 missions :

- Protection du patrimoine naturel et culturel
- Accueil, information et éducation du public
- Contribution à l'aménagement du territoire,
- Contribution au développement économique, social, culturel et à la qualité de vie
- Expérimentation de démarches innovantes

Les 56 Parcs naturels régionaux représentent 16,5 % du territoire français, concernent 15 Régions, plus de 4700 communes et 4,4 millions d'habitants.

3. Objet de la prestation

Rédaction de belles histoires.

Marché privé de service, soumis aux règles de la commande publique en application de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics désormais codifié à l'article L. 1211-1 du Code de la commande publique.
Consultation en procédure adaptée.

4. Description de la prestation

Le présent projet de rédaction de belles histoires a pour objet de rendre davantage visible les grandes actions emblématiques des missions des Parcs, leur façon de faire, pour ainsi exprimer leur plus-value. Les belles histoires permettront de constituer un corpus d'exemples, de décliner et d'exprimer les grandes orientations des Parcs naturels régionaux.

Une belle histoire c'est quoi ?

C'est un exemple d'une action portée par un Parc naturel régional, qui en exprime la conduite, la plus-value et les résultats.

Elle décline un domaine d'action des Parcs (exprimé au travers d'une note d'orientation de la fédération, ou d'un plaidoyer).

Elle comporte la ou les cibles de l'action, ses objectifs et détaille sa mise en œuvre (gouvernance, grandes étapes du projet), ses facteurs clés, ses résultats et ses impacts.

Des chiffres viennent appuyer ce discours, des images, que ce soit des photos, illustrations ou infographies.

Elle exprime la plus-value du Parc, valorise l'innovation.

Elle rend compte de son éventuel transfert (exemple du CGA prairies fleuries, des Atlas de la biodiversité communale, etc.).

Elle donne les contacts et partenaires, pourquoi pas des idées de portrait d'une personne clé ou d'un bénéficiaire final de l'opération.

La forme de la belle histoire

Il s'agit d'une fiche A4 R°V° au minimum (format indicatif)

Elle utilise un ton clair, concis, percutant.

C'est un document attractif par sa forme, utilisant différentes iconographies (photos, infographie, etc.)

Elle pourra être déclinée :

- En « Histoire à partager » du magazine Parcs (cf annexe)
- En vidéo
- En podcast pour alimenter la nouvelle rubrique du site
- En communiqué de presse
- Dans une rubrique dédiée du site Internet

Attendus de la mission

1/ Recommandations de formatage d'une « Belle histoire » type

2/ Après validation de la phase 1, rédaction de belles histoires. La quantité de belles histoires réellement rédigées est à estimer en fonction du budget indiqué ci-après.

Cette phase de rédaction et réalisation s'entend :

- En recueillant les informations auprès des parcs concernés
- En réalisant des interviews le cas échéants
- En réalisant un livrable prêt à l'emploi hors mise en page

La Fédération indiquera, en fonction du volume de belles histoires proposé, les Parcs et actions à valoriser.

Délai de réalisation :

- à compter de la contractualisation, 1 mois maximum pour les recommandations avec au moins une réunion de présentation et d'échange avant finalisation puis fourniture d'un gabarit (rubrique, organisation de chaque belle histoire et nombre de signes par rubrique)
- à compter de l'accord sur le modèle, 2 mois maximum pour la livraison de la quantité de belles histoires proposée.

Budget de la mission : 5000 € TTC

Annexes

Extrait de la base de données de Belles histoires

Exemples d'articles « Histoires à partager »

Exemples de panneaux du marché aux initiatives

5. Conditions de remise de votre offre

Délais : offre à remettre avant le 21 septembre

L'offre est à adresser par courriel à l'adresse suivante : oandre@parcs-naturels-regionaux.fr

L'offre devra comprendre :

- Les références de l'entreprise (éléments permettant d'apprécier vos capacités techniques, professionnelles et financières)
- Un descriptif (détailler, par exemple : note technique : avec la compréhension des besoins, la méthode proposée de travail, les solutions proposées)
- Le planning
- Le nom et qualité des collaborateurs envisagés (si besoin)
- Un devis comprenant
 - o Nombre de jours et prix HT et TTC (TVA applicable)
 - o Quantité de Belles histoires rédigées

6. Compétences attendues et critères de choix

Les offres seront analysées selon les critères de sélection suivants :

- Compréhension et restitution des attendus 10%
- Qualité des recommandations générales 20%
- Volume de Belles histoires proposé dans le budget imposé 50%
- Références générales 10%
- Références de travaux similaires 10%

Le non respect du budget plafond sera un critère d'exclusion de la proposition

Contacts et renseignements :

Olivier ANDRÉ, Responsable communication
Fédération des Parcs naturels régionaux de France

✉ oandre@parcs-naturels-regionaux.fr

Mobile 07 60 05 43 33